

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **13 AVRIL 2021**  
en conférence audiovisuelle

**Les points 10 et 11 sont soumis à un vote unique**

**Délibérations CA 2021 / 04 / 13 – 5 à 6**

Point 10 de l'Ordre du Jour

### **CAMPAGNE d'AVANCEMENT de CORPS et de GRADE des PERSONNELS BIATSS CONTRACTUELS : VOLUME de PROMOTIONS**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 5, 5.1, 5.2 et 5.3

**Annexe 5 :** Note sur la campagne d'avancement des personnels BIATSS Contractuels

**Annexe 5.1 :** Volume de promotions de corps

**Annexe 5.2 :** Volume de promotions de grade

**Annexe 5.3 :** Volume promouvables ASS et INF 2021

### **Campagne 2021 : nombre calculé sur le fondement des résultats des promotions des personnels titulaires de l'année précédente**

La campagne 2021 est présentée de manière commune aux personnels contractuels ITRF et médico-sociaux.

Il s'agit de fixer à 23 le nombre des promotions (5 promotions de corps, 18 promotions de grade), en vue des opérations du printemps et de l'automne 2021.

Le document en [annexe 5](#) précise également le calendrier de ces opérations et les modalités d'examen des candidatures déposées.

### **Délibération CA 2021 04 13 - 5 :**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration fixent à 23 le nombre des promotions (5 promotions de corps, 18 promotions de grade), en vue des opérations du printemps et de l'automne 2021, dans le cadre de la campagne 2021 commune aux personnels contractuels ITRF et médico-sociaux.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
<i>Présents</i>	22
<i>Représentés</i>	2
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>2</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 14 avril 2021


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 16 AVR. 2021**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 14 AVRIL 2021**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 16 AVR. 2021**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités. Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Point 11 de l'Ordre du Jour**
**ACTUALISATION du RÉGIME INDEMNITAIRE tenant compte des FONCTIONS, des SUJÉTIONS, de l'EXPERTISE et de l'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**
*Document transmis aux Administrateurs*
**★ ANNEXES 6, 6.1 et 6.2**
**Annexe 6 :** Note de gestion RIFSEEP UL - Actualisation

**Annexe 6.1 :** RIFSEEP Synthèse groupes fonctionnels par corps et filières

**Annexe 6.2 :** Tableau PRIME SOCLE Corps-Grade UL

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), créé par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, est composé obligatoirement de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

La délibération n°2 du 5 novembre 2019 fixe le cadrage et les modalités de déploiement progressif de l'IFSE du RIFSEEP selon une trajectoire 1<sup>er</sup> janvier 2020 - 1<sup>er</sup> janvier 2022 déclinée par catégorie (par ordre de déploiement : application aux personnels de la catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2020, B au 1<sup>er</sup> janvier 2021, A au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

**Délibération CA 2021 04 13 - 6 :**
**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la poursuite du déploiement de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) comme suit :

- revalorisation indemnitaire applicable aux conservateurs de bibliothèque ;
- modification des modalités en vue du bénéfice de la prime informatique intégrée à l'IFSE.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	22
Représentés	2
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>2</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 14 avril 2021



Le Président

Pierre MUTZENHARDT

**Publicité et modalités de recours :**

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 16 AVR. 2021**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le **14 AVRIL 2021**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 16 AVR. 2021**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités. Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.